



*Depuis/Since 1962 ...*

***Le CAFRAD rénové au service de la transformation globale, digitale, intelligente et durable des administrations publiques et privées africaines***

**N°074/CAFRAD/DG**

Date : du 28 février 2025

## **MEMORANDUM**

**Objet :** Mesures relatives à l'intégration du nouveau siège du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD) à Rabat par le personnel.

Vu la Convention d'établissement du CAFRAD du 18 décembre 1967, modifiée par le premier Amendement porté le 22 novembre 1985 par le Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire à Tanger et son Protocole financier fixant le barème des contributions des Etats membres selon quatre (4) catégories,

Vu l'Accord de siège entre le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD) et le Royaume du Maroc du 17 juillet 1970,

Vu la décision n°10 de la 59<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration relative au transfert du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat afin de rapprocher l'Organisation des institutions marocaines, des missions diplomatiques et consulaires ainsi que des organisations internationales et régionales,

Vu la demande du 27 décembre 2024 adressée au personnel par le Directeur général de prendre l'engagement écrit de rejoindre le nouveau siège du CAFRAD à Rabat, à laquelle aucun agent n'a, à ce jour, donné suite,

Le Directeur général du CAFRAD invite l'ensemble du personnel à prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de la décision du Conseil d'Administration relative au transfert du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat.

### **1.Mobilité du personnel**

Chaque agent est tenu de souscrire à un abonnement à l'Office national des Chemins de Fer (ONCF) pour se rendre à Rabat qui est désormais son lieu de travail.

À compter de la signature du présent memorandum, aucune mission entre Tanger-Rabat-Tanger ne sera prise en charge par le budget du CAFRAD.

Le CAFRAD prendra en charge **50%des** frais d'abonnement mensuel ou annuel du billet de train pour les agents qui souhaitent effectuer le trajet quotidiennement (Tanger-Rabat-Tanger) du lundi au vendredi. Une fiche sur les tarifs des cartes d'abonnement TGV entre Tanger-Rabat est en annexe (Carte Al Boraq 50).

## **2. Cessation des charges**

À partir du **30 juin** 2025, le CAFRAD ne paiera plus les frais liés aux bureaux de Tanger, y compris l'électricité, l'eau, l'abonnement Internet, la téléphonie ainsi que l'entretien général.

Les agents du CAFRAD qui souhaitent poursuivre leur collaboration avec le CAFRAD ont un délai de deux (2) mois à compter de la signature du présent memorandum pour s'exécuter. Passé ce délai, ils se verront notifiés des mesures appropriées.

## **3. Responsabilités administratives**

La Responsable de l'Administration et des Finances et l'Agent comptable par intérim sont chargés, sous la supervision de la Coordinatrice des activités opérationnelles de la Direction générale, chacun ce qui le concerne, de l'application stricte du présent memorandum.

## **4. Sanctions en cas de manquement**

Tout agent du CAFRAD qui ne se conformera pas aux dispositions du présent memorandum sera traité conformément aux textes en vigueur.



**Dr. C. Dieudonné ASSOUVI**  
Directeur général du CAFRAD

### **Ampliations :**

Présidente du Conseil d'Administration...1  
Tous membres du Conseil d'Administration ...36  
Chrono....1  
Archive...1

## Annexe

### FICHE DES TARIFS DES CARTES D'ABONNEMENT TGV (AL BORAQ) ENTRE RABAT ET TANGER

#### 1. Introduction

Le train à grande vitesse Al Boraq relie Rabat à Tanger en 1 heure 20 minutes, offrant aux voyageurs des solutions d'abonnement pour des déplacements fréquents. Cette fiche présente les tarifs et conditions des abonnements Al Boraq Dima et Al Boraq 50, ainsi que leurs avantages.

#### 2. Cartes d'Abonnement et Tarifs

##### 2.1. Carte Al Boraq Dima

Cette carte permet des trajets illimités entre Rabat et Tanger en seconde classe.

<b>Durée d'abonnement</b>	<b>Tarif (MAD)</b>
1 mois	4 580 MAD
3 mois	12 000 MAD
6 mois	25 900 MAD

◆ Garantie de la carte : 50 MAD (frais uniques pour l'émission de la carte).

◆ Accès : Places en seconde classe, sans limitation de trajets.

##### 2.2. Carte Al Boraq 50

Cette carte offre 50% de réduction sur chaque billet TGV entre Rabat et Tanger.

<b>Durée d'abonnement</b>	<b>Tarif (MAD)</b>
3 mois	1 700 MAD
6 mois	2 900 MAD
12 mois	5 750 MAD

◆ Garantie de la carte : 50 MAD (frais uniques pour l'émission de la carte).

◆ Utilisation : Cette carte permet d'acheter un billet Rabat-Tanger avec une réduction de 50% sur le tarif normal.

### **3. Conclusion**

Les abonnements Al Boraq Dima sont recommandés pour les voyageurs fréquents effectuant de nombreux trajets chaque mois, tandis que la carte Al Boraq 50 est adaptée à ceux qui souhaitent bénéficier d'une réduction sur chaque billet, avec plus de flexibilité dans leurs déplacements.